



## **Résolution du congrès de l'UETDC quant à son travail concernant les années à venir**

### **Décision du 9<sup>ème</sup> Congrès de l'UETDC, 03.09.2005**

Le congrès de l'UETDC du 2/3 septembre 2005 ayant lieu à Vienne

se réjouit que l'UETDC propose sur le plan européen un forum permettant aux organisations qui poursuivent les mêmes objectifs et qui s'engagent pour un modèle de société s'appuyant sur la solidarité entre les humains de pouvoir s'échanger.

est content de constater que l'UETDC ait réussi, ces dernières années, et cela avec très peu de moyens, à exercer une influence à l'échelle européenne sur les points suivants : sur les processus européens de prise de décision, particulièrement sur la Convention européenne et en ce qui concerne le contenu sur les affaires sociales ainsi que sur la démocratie participative.

regrette d'un autre côté – connaissant les grandes différences des organisations membres quant à leur taille, leurs capacités et leurs possibilités – que trop peu de ces organisations soutiennent le travail politique de l'UETDC et qu'elles ne montrent, en général, que très peu d'initiatives afin de prolonger, d'approfondir et de renforcer les points de vue politiques de l'UETDC.

constate que la qualité des séminaires organisés par l'UETDC a augmenté ces dernières années, mais que les conclusions tirées de ces séminaires ne trouvent que très peu d'échos dans le travail politique de l'UETDC.

regrette que trop peu de députés du Parlement européen soient intégrés dans le travail de l'UETDC, mais, d'autre part, l'engagement des députés, avec lesquels l'UETDC entretient une coopération étroite, réjouit le congrès ;

crois qu'il est nécessaire d'augmenter la représentativité de l'UETDC à l'intérieur des Etats membres et au niveau des 25 Etats membres ;

est inquiet au sujet des tendances ultra-libérales au sein du PPE, qui représentent un danger pour les valeurs chrétiennes-démocrates et la politique sociale ;

1. constate que l'UETDC est un rassemblement d'organisations défendant les intérêts des ouvriers sur le plan européen – à partir des valeurs chrétiens-démocrates ;
2. attend que l'UETDC représente une plus value politique pour les centres membres quant à la réalisation de leurs objectifs politiques et sociaux ; le congrès invite alors la présidence de faire régulièrement un rapport à ce sujet ;
3. en est convaincu que l'UETDC peut jouer un rôle au niveau de la politique européenne et à l'intérieur du PPE, à condition que, premièrement, l'UETDC puisse mobiliser suffisamment de ressources auprès de leurs centres membres, ainsi que, deuxièmement, ces centres membres puissent exercer, à l'échelle nationale des Etats membres, une grande influence sur les partis auxquels ils appartiennent et sur le processus de prise de position de ceux-ci ;
4. souhaite que l'UETDC renforce sa position dans les Etats membres de l'Union européenne ; cela concerne, avant tout, la promotion des centres membres en place et l'accueil de nouveaux partenaires possibles dans les nouveaux Etats membres ;
5. attend que la coopération institutionnelle, structurelle et durable entre l'UETDC et le groupe des employés au sein du groupe parlementaire du Parti Populaire européen sera élargie ; cela pourrait, par exemple, comprendre des manifestations organisées par les deux institutions le même jour et aux mêmes endroits. L'UETDC est convenu que ceux membres du Parlement Européen qui se réclament de l'UETDC représentent les positions de l'UETDC.
6. constate que nous devrions continuer à promouvoir et à améliorer le travail du groupe de travail « politique » - préparant les positions de la présidence relatives au contenu – et cela par une plus grande présence de membres du Parlement européen, par l'intégration d'un plus grand nombre de centres membres ainsi que – selon le sujet – par la participation d'experts externes ;
7. attend que la coopération avec d'autres organisations sera élargie afin de réaliser les objectifs de l'UETDC ;
8. charge la présidence - éventuellement en coopération avec le PPE – de veiller à ce qu'un secrétariat soit à la disposition de l'UETDC pour que celui-ci puisse assurer le travail à long terme, sur un plan logistique et personnel ;
9. demande à la présidence de l'UETDC d'appliquer cette résolution et de présenter dans l'espace d'un an, mais au plus tard pour le prochain congrès, un rapport stipulant des résultats concrets.